



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2018**

Public : 2 personnes

L'an deux mil dix-huit, le 19 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2018

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, M. Yann PERTHUIS, M. Arnaud CLEMENT, M. Jean-Jacques ABADIE.

Absents excusés : M. Davis BORNET qui donne procuration à Mme Claudette SORIN, Mme Christine DARDEAU, M. Patrick JULIEN.

Absents : M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER, M. Philippe GRANADOS.

Secrétaire de séance : M. Luc MARCHAND

Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Virements de crédits : Travaux sur le pignon de l'école

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

21538	- 430.00 €
21312	+ 430.00 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Dénomination et numérotation des voies - Adressage

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 25 mai dernier, il avait été décidé de procéder à la numérotation des voies en partenariat avec les services de la Poste.

Cette formalité est rendue nécessaire pour la mise en place de la future fibre optique, mais aussi pour les livraisons, et pour permettre aux services de secours de se repérer. Sans cela les administrés ne pourraient pas être éligibles à la fibre optique.

Elle présente le projet d'adressage qui a été établi avec les élus et la Poste en se basant sur le fichier du cadastre.

Au total 158 adresses ont été modifiées comme suit :

- 129 modifications
- 6 supprimées
- 23 créées

Ce fichier sera modifié dans le Guichet Adresse, utilisé au niveau national.

Les administrés concernés recevront un courrier pour les informer du changement de leur adresse, qui dans la plupart des cas consiste pour les écarts à indiquer un numéro devant la dénomination du lieudit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide ce projet.

Demande de subvention de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher au titre de l'année 2019

Accessibilité du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite

Pour permettre d'effectuer au mieux ces travaux, il est proposé de les répartir sur deux années budgétaires.

La première tranche de travaux sur l'exercice 2019

La deuxième tranche de travaux sur l'exercice 2020

Le montant total de l'opération s'élève à 50 800 € H.T.

- Travaux : 45 000.00 € H.T.
- Honoraires : 5 800.00 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** Madame le Maire à établir le dossier de demande de subvention de solidarité rurale auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher pour l'accessibilité du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite pour la première tranche de travaux de 27 900.00 € à savoir :

- Travaux : 25 000.00 € H.T.
- Honoraires : 2 900.00 € H.T.

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

DECISION DU MAIRE :

Achat d'une vitrine extérieure pour l'école

Madame le Maire a procédé à l'achat d'une vitrine extérieure auprès de la Société Lire et Ecrire. Montant H.T. 246.85 € soit TTC. 296.22 €

Imputation 2188 opération 9999

Tarifications diverses pour l'année 2019

Les tarifications diverses pour l'année 2019 sont fixées comme suit :

Photocopie noir et blanc A4	0.25 €
Photocopie noir et blanc A3	0.50 €
Photocopie couleur A4	0.70 €
Photocopie couleur A3	0.70 €
Droit de place	15.00 €
Banc	0.60 €*
Plateau	0.60 €*
Chaise	0.50 €*
* Forfait livraison	10.00 €
Remorque	30.00 €
Chenil par jour et par chien	10.00 €
Fax en France	1.00 €
Fax à l'étranger	5.00 €
Relevé de propriété (la feuille)	0.25 €
Plan parcellaire (la feuille)	0.25 €

Location de la Salle Jeanne et Henri Vrillon pour l'année 2019

Le prix de la location de la salle Jeanne et Henri Vrillon pour l'année 2019 est fixé à :

Habitant de la commune par journée	60 €
Hors commune à la journée	120 €
Remise des clés la veille (pas avant 17 h)	15 €

Location de la Maison Communale pour l'année 2019

Location de la Maison Communale pour l'année 2019 :

- Prêt de la Maison Communale gracieusement aux associations de la Commune. Toutefois si une location payante était demandée le même jour, la priorité serait donnée à cette dernière. Les associations devront remplir la convention de prêt, fournir une attestation d'assurance et donner en caution un chèque de 1 000 euros qui sera conservé par la Commune en cas de dégradation ou de défaut de nettoyage.

- Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 :

